

L'option de dépôt excelérateur

Une flexibilité de 60 mois

L'option de dépôt Excelérateur (ODE) offerte avec les régimes d'assurance vie entière Équimax^{MD} donne la possibilité aux clients d'effectuer, dans un délai allant jusqu'à 60 mois*, des paiements supplémentaires¹ plus élevés que la prime garantie requise sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité supplémentaire.

Comment vos clients peuvent bénéficier de l'option de dépôt excelérateur

| | |
|--|---|
| Délai allant jusqu'à 60 mois pour effectuer des dépôts supplémentaires | <p>Commencer à effectuer des paiements au titre de l'ODE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Même si vos clients n'ont pas commencé à effectuer des paiements au titre de l'ODE à l'établissement du contrat, ils ont la flexibilité de le faire dans un délai de 60 mois* à compter de la date à laquelle la demande de l'ODE a été signée, sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité supplémentaire². |
| | <p>Cesser et reprendre les paiements au titre de l'ODE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vos clients peuvent cesser les paiements au titre de l'ODE à tout moment. • S'ils reprennent les paiements dans un délai de 60 mois* à compter de la date du dernier paiement au titre de l'ODE, aucune preuve d'assurabilité supplémentaire n'est requise³. • Les paiements manqués ou omis ne peuvent pas être reportés et pourraient avoir une incidence sur les paiements maximaux permis au titre de l'ODE dans les années à venir³. |
| | <p>Augmenter et diminuer les paiements au titre de l'ODE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les clients qui paient moins que le montant maximal au titre de l'ODE au cours de toute année contractuelle peuvent augmenter le montant du paiement jusqu'à concurrence du montant maximal permis au titre du contrat, sous réserve des règles administratives, du statut d'exonération d'impôt, de la législation fiscale applicable et de l'approbation du Service de la tarification. • Les paiements réduits ne peuvent pas être reportés et pourraient avoir une incidence sur les paiements maximaux permis au titre de l'ODE dans les années à venir³. |
| Offre | <p>L'ODE avec surprime pour risques aggravés</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ODE peut être offerte aux clients qui présentent un risque aggravé : <ul style="list-style-type: none"> • des surprimes multiples au titre des régimes d'assurance vie sur une tête et d'assurance vie conjointe de 300 % ou moins; • les régimes d'assurance vie conjointe dernier décès lorsqu'une personne a été refusée, à condition que la surprime applicable à l'autre personne soit de 300 % ou moins; • l'ODE n'est pas offerte si le contrat fait l'objet d'une surprime fixe. |
| | <p>Assurance vie entière Équimax assortie des modes d'affectation bonifications d'assurance libérée ou protection accrue</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ODE est offerte avec les régimes Bâtitteur de patrimoine Équimax^{MD} et Accumulateur de capital Équimax^{MD}, tous les âges, paiements à vie ou 20 paiements, assurance sur une tête ou assurance conjointe. L'ODE n'est pas offerte avec les régimes Bâtitteur de patrimoine Équimax 10 paiements, mais peut être offerte avec l'ajout d'un avenant d'assurance temporaire. • Si la demande de l'ODE est effectuée dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Au même moment où la proposition d'assurance Équimax a été signée, une tarification sera effectuée en fonction des paiements prévus au titre de l'ODE figurant dans l'illustration soumise avec la proposition d'assurance vie. • Après que la proposition d'assurance Équimax a été signée, une preuve d'assurabilité supplémentaire et l'approbation du Service de la tarification seront exigées. Suivant l'approbation, les dispositions du contrat de l'ODE applicables reposeront sur la date d'entrée en vigueur du contrat d'assurance et non sur la date à laquelle l'ODE a été ajoutée. |

¹ Certaines limites s'appliqueront. ² Dans le cas des montants approuvés au titre de l'ODE qui dépassent 150 000 \$ par année (ou 12 500 \$ par mois), vos clients disposent d'un délai allant jusqu'à 12 mois à compter de la date à laquelle la demande de l'ODE a été signée pour effectuer un premier paiement au titre de l'ODE avant que le plafond de cotisation ne puisse s'appliquer. ³ Le montant du paiement au titre de l'ODE permis pourrait se limiter au montant de paiement maximal au titre de l'ODE effectué au cours des années précédentes selon l'année contractuelle. Un plafond de cotisation peut s'appliquer si le paiement approuvé au titre de l'ODE est supérieur à 150 000 \$ par année (ou 12 500 \$ par mois).

L'option de dépôt excélateur

Pour maximiser la croissance avec avantages fiscaux

Comment cela fonctionne-t-il?

| | |
|--|--|
| Croissance maximale avec avantages fiscaux | <p>Les paiements de l'ODE servent à souscrire des bonifications d'assurance libérée (BAL) pour maximiser la croissance</p> <ul style="list-style-type: none">• Les bonifications d'assurance libérée s'ajoutent à la valeur de rachat non garantie du contrat.• L'assurance permanente de base Équimax et les bonifications d'assurance libérée sont admissibles à participer aux bénéfices du compte des contrats avec participation par le versement de participations⁴. Ce qui permet d'accélérer davantage la croissance à même le contrat.• Avec le mode d'affectation des participations des bonifications d'assurance libérée, les BAL ont pour effet d'augmenter la prestation de décès. |
| Paiement maximal au titre de l'ODE | <p>La limite maximale d'un paiement effectué au titre de l'ODE maintient le statut d'exonération d'impôt du contrat</p> <ul style="list-style-type: none">• La titulaire ou le titulaire peut faire la demande d'un montant de paiement au titre de l'ODE dans les limites, minimale et maximale, déterminées par le Système d'illustration des ventes de l'Équitable^{MD}.• La limite maximale est calculée à la date d'établissement du contrat en fonction de l'âge de la personne assurée, de la catégorie de risques, de l'âge à l'établissement du contrat, du montant de la couverture, du type de régime, de l'option de prime et du barème des participations alors en vigueur demeurant inchangé pendant la durée du contrat.• Un avenant d'assurance vie temporaire qui a été demandé et établi au même moment que la couverture d'assurance Équimax pourrait permettre une augmentation de la limite maximale du paiement au titre de l'ODE⁵.• Les modifications au barème des participations et à la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, ainsi qu'aux contrats des clients sur demande, auront une incidence sur la limite maximale au titre de l'ODE.• L'Assurance vie Équitable^{MD} n'acceptera pas un paiement au titre de l'ODE qui entraînera la perte du statut d'exonération d'impôt du contrat. |
| Paiements annuels au titre de l'ODE supérieurs à 150 000 \$ | <p>Un plafond de cotisation peut s'appliquer* dans les cas suivants</p> <ul style="list-style-type: none">• Si le paiement au titre de l'ODE approuvé est supérieur à 150 000 \$ par année (ou 12 500 \$ par mois) et que le paiement est reporté de plus de 12 mois à compter de la date à laquelle la demande d'ajout de l'ODE a été signée ou si un paiement prévu au titre de l'ODE n'a pas été effectué.• Les paiements au titre de l'ODE qui ont été reportés, omis ou réduits peuvent limiter les montants des paiements futurs³.• Pour de plus amples renseignements sur la façon dont le plafond de cotisation est calculé, veuillez consulter le Guide du conseiller relatif aux règles de l'administration Équimax que vous trouverez sur le site RéseauÉquitable^{MC} à la page du produit de l'assurance vie entière sous l'onglet Ressources. |

* S'applique aux contrats dont la date d'entrée en vigueur est le 23 mars 2020 ou une date ultérieure.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les liens de l'option de dépôt Excélateur – Questions et réponses et du guide du conseiller relatif aux règles de l'administration Équimax que vous trouverez sur le site RéseauÉquitable à la page du produit de l'assurance vie entière sous l'onglet [Ressources](#).

³ Le montant du paiement au titre de l'ODE permis pourrait se limiter au montant de paiement maximal au titre de l'ODE effectué au cours des années précédentes selon l'année contractuelle. Un plafond de cotisation peut s'appliquer si le paiement approuvé au titre de l'ODE est supérieur à 150 000 \$ par année (ou 12 500 \$ par mois). ⁴ Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. ⁵ Si la date de signature de la titulaire ou du titulaire de contrat est le 26 juin 2021 ou une date ultérieure et sous réserve des règles administratives et lignes directrices en vigueur.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

MD indique une marque déposée de l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.

1135FR (2023/08/29)